

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 3 avril 2014, à 8 h 30, au siège du RTC, 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER
Laurent PROULX (par conférence téléphonique)
France HAMEL
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)

Est absente : Anne CORRIVEAU

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M^e Véronique JOBIN, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 14-53

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Autorisation d'une dépense supplémentaire - étude de faisabilité - tramway de Québec et de Lévis

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 12-114 du 5 juillet 2012, le conseil d'administration du RTC attribuait des contrats pour l'obtention de services professionnels de firmes spécialisées pour une étude de faisabilité pour le projet de tramway de Québec et de Lévis;

CONSIDÉRANT que l'étude de faisabilité n'est pas complétée et que le devis technique prévoyait les études de variantes de tracé et de type de matériel roulant;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'appel d'offres, les parties ont envisagé la possibilité de modifications aux contrats initiaux, que la nature des travaux additionnels requis est accessoire et que ces derniers ne changent pas la nature du contrat intervenu;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 200 000 \$ est disponible dans les contingences du budget de l'étude tramway;

CONSIDÉRANT que le RTC a négocié de gré à gré avec l'adjudicataire du lot 1;

Résolution 14-54

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- *d'autoriser une dépense supplémentaire et une modification de contrat du lot 1, pour l'étude de faisabilité du tramway de Québec et de Lévis, au consortium Roche limitée Groupe-conseil, SNC-Lavalin et Égis Rail, pour un montant n'excédant pas 940 000 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 15 %;*
- *d'autoriser l'utilisation d'un montant de 740 000 \$ du poste budgétaire « Imprévu »;*

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-90-00-904-871-87100 et au règlement d'emprunt n° 282.

Adoptée à l'unanimité

3. Levée de l'assemblée

Résolution 14-55

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 8 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale